



Formation Nouveaux actes Ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente (AMU)



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Pédagogie active type découverte
- › Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises de bonnes pratiques
- › Mises en situation pratiques
- › Échanges
- › Supports audiovisuels
- › Simulateur (Resusci-Anne)

INTERVENANTS

- › Équipe pédagogique du CESU / SAMU 63

LIEU

- › CESU 63, CHU de Clermont-

Permettre aux ambulanciers titulaires du diplôme d'état d'ambulancier la réalisation des nouveaux actes professionnels autorisés par le référentiel de formation du 22 avril 2022 (décret 2022-629 du 22 avril 2022).

PUBLIC CONCERNÉ

Ambulanciers, ambulanciers privés réalisant l'aide médicale urgente.
(Groupe de 12 personnes maximum)

Prérequis :

Diplôme d'état d'Ambulancier avant le 1er janvier 2023 et AFGSU 2 en cours de validité.

Texte de référence :

Arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

OBJECTIFS

- › S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier
- › Identifier le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- › Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent
- › Évaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
- › Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin et bilan au médecin régulateur
- › Transmettre ses décisions au médecin et à l'infirmier en charge du secteur de soins
- › Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU
- › Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin
- › Réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et

Ferrand

€ TARIFS

> Inter : 540€ /
pers.

non inflammatoire

> Réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié

CONTENU

- > Le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- > La gravité d'un tableau clinique urgent
- > La qualité des actes et l'identification des éléments à réajuster
- > Les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin et bilan au médecin régulateur
- > Les actes professionnels en lien constant avec le médecin
- > Aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- > Actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié

✓ ÉVALUATION DES ACQUIS

⇒ **À l'issue** : évaluation continue et mise en situation

👤 SATISFACTION DES PARTICIPANTS

> Durée : 3 jours

> Dates : 9, 10 et 11 décembre 2024